

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_162 - ATTRACTIVITE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS CONVENTION D'OBJECTIFS TERRITORIAL ADEME PETR

Parallèlement à l'élaboration des Contrats de Relance et de la Transition Ecologique, les services de l'État et ses opérateurs (CEREMA, ANCT, ADEME...) ont proposé un accompagnement spécifique à un certain nombre de collectivités.

Ainsi, l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté a proposé au Pays Charolais Brionnais, un Contrat d'Objectifs Territorial permettant de renforcer le volet Transition du CRTE et de décliner sur les intercommunalités des objectifs et des actions sur les thématiques de l'énergie, du climat, des déchets, de l'économie circulaire... Cette démarche vise donc à amplifier la mise en œuvre des ambitions exprimées dans les PCAET approuvés ou en cours d'élaboration au sein des EPCI.

Cela se traduirait par une contractualisation avec l'ADEME pour accompagner les EPCI dans une démarche de progression et d'amélioration continue sur 4 ans en 2 phases successives :

Phase 1 – sur un an : Études préalables, définition des objectifs de progression

Le territoire renforce son état des lieux, à travers le prisme des référentiels Économie Circulaire et Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, instaure une gouvernance transversale à l'échelle du PETR et à l'échelle de chaque intercommunalité, et identifie les objectifs de progression dans les référentiels et les indicateurs spécifiques.

Phase 2 – sur 3 ans : Mise en œuvre du Contrat d'Objectifs

Le Contrat d'Objectifs est mis en œuvre sur chacune des intercommunalités, en fonction de ses objectifs propres. Les moyens d'animation permettent la concrétisation des opérations. Ces moyens sont débloqués en fonction de la progression des collectivités dans les référentiels (Climat Air Energie et Économie Circulaire)

Dans le cadre de ce contrat, le PETR pourra se voir accorder de la part de l'ADEME une aide financière maximum de 350 000 € sur quatre ans :

- 75 000 € pour une première phase comprenant l'aide à l'ingénierie, les études, la communication,
- et jusqu'à 275 000 € pour une seconde phase, pour laquelle le montant versé sera calculé selon les modalités définies au contrat et en fonction de l'atteinte des objectifs (175 000 € pour l'atteinte des objectifs indispensables pour la transition écologique et 100 000 € pour l'atteinte des objectifs propres au territoire).

Ces enveloppes dédiées à l'animation du programme peuvent être mobilisées par le Pays ou par chaque Intercommunalité (voie privilégiée).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant l'intérêt de poursuivre et de conforter l'engagement du PETR dans le domaine de la transition écologique et d'appuyer les démarches des EPCI dans ce sens,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 30 novembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 4 décembre 2023,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **De valider l'engagement du Grand Charolais dans cette démarche,**
- **D'approuver le principe que le Pays Charolais Brionnais sollicite l'ADEME pour un appui technique et financier pour la réalisation d'un Contrat d'Objectifs Territorial et répartisse les financements induits entre les intercommunalités du PETR,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 51	Votants : 57

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISSET, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Michel TRAVELY, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais